



Conthey INFO

Bulletin d'information - Municipalité de Conthey | N°49 JUILLET 2014



SOMMAIRE



Vie communale

Editorial 1



Économie

Comptes 2013 2-3
Décisions conseils communal 4



Scolaire

Plan de scolarité 5
Classes 6
Transports 7
Horaires 8
Liste d'élèves 8
Informations aux parents d'élèves 8
Crèches 9
Informations parents & crèches 9



Santé & Social

T'as où les vignes ? 10
Marraines - Parrains culturels 11
Accompagnement mère-enfant 11
Transport Handicap 12
Bourses et prêts 12



Avis officiels

Cartes CFF & Documents d'identité 13
Fauchage des prés 14
Arrosage 14
Vélos et marcheurs sur la Tsandra 14
Les passages piétons sous la loupe 14
Chemin de l'école 15
Information police forestière 16
Cimetières de Plan-Conthey 17
Communiqué Swisscom 17



Services techniques

Nouveaux visages 18



Agenda

Manifestations 19
Derborence 20
Fête des voisins 21
Tour Lombarde 21
Autour de la Forge 22-23
Mérite contheysan 24
Application officielle 24



Christophe Germanier

Le mot du Président

Comme annoncé, vous tenez entre vos mains une nouvelle formule pour notre bulletin d'information communale. Cette version « new-look » remplace l'ancienne qui a tenu toutes ses promesses durant plus d'une décennie. Et oui, le temps déroule, tout change... Nous espérons que celle-ci vous plaise et retienne toute votre attention.

Si la forme est nouvelle, le contenu principal de ce journal ne change pas. En effet, comme auparavant, les informations indispensables à la population contheysanne sont ainsi mises à votre connaissance.

Dans cette édition, vous allez donc retrouver : la présentation du compte 2013 de la Municipalité, les principales décisions du Conseil communal de ce premier semestre 2014, toutes les informations nécessaires concernant la prochaine année scolaire, une présentation de diverses activités « santé&social », divers avis officiels, l'agenda des principales manifestations sur la commune, l'événement 2014 de Derborence, les mérites contheysans 2013 et diverses autres rubriques.

Les finances, souvent, sont au centre de nos discussions. Afin d'entrevoir l'avenir sous les meilleurs auspices, la commune de Conthey affiche un compte 2013 excellent. Ainsi, la fortune nette par habitant passe à 735 francs. Cette situation permet d'aborder les projets et investissements annoncés en toute sérénité.

EDITORIAL

L'été vient de débuter, les vacances à peine commencées, que déjà la rentrée nous attend. Si au niveau communal le budget 2015 se prépare, pour nos plus jeunes citoyens, les informations scolaires nécessaires au bon déroulement de l'année sont à disposition. Que cela ne les empêche pas de profiter pleinement des beaux jours !

Derborence, haut-lieu de notre patrimoine culturel et paysager, fêtera cette année le 300ème anniversaire de son éboulement. Une fête digne de ce nom est prévue à la mi-août en ses terres et le programme attrayant prévu par le comité mis en place vous est présenté. Moment particulier et rendez-vous à ne pas manquer.

Un grand bravo également à tous nos mérites contheysans qui portent haut et fort les couleurs de notre commune à un plan cantonal, national, voire international. Qu'ils poursuivent dans leur passion, culturelle ou sportive, avec toujours le même plaisir et bonheur.

Bel été... et bonne lecture.

Christophe Germanier
Président

COMPTES 2013

Aperçu général du compte de fonctionnement¹

Compte de fonctionnement selon les tâches	Comptes 2012		Budget 2013		Comptes 2013	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	21'154'805.78	95'524.26	2'236'968.00	42'400.00	2'212'372.47	88'054.20
1 Sécurité publique	1'590'381.04	571'761.65	1'675'263.00	447'550.00	1'821'514.20	550'402.70
2 Enseignement et formation	6'035'402.44	287'855.85	6'048'569.00	129'000.00	5'936'195.44	203'990.75
3 Culture, loisirs et culte	1'926'691.33	244'437.65	1'919'335.00	227'500.00	1'941'878.88	283'026.40
4 Santé	373'055.30	–	422'070.00	422'070.00	394'407.55	–
5 Prévoyance sociale	4'674'966.43	1'605'302.39	4'530'175.00	4'530'175.00	5'311'316.44	2'144'698.90
6 Traffic	4'078'179.43	87'080.80	4'196'73.00	4'196'72.00	5'201'716.35	159'035.30
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	4'452'460.29	2'741'261.41	5'092'724.00	5'092'724.00	4'558'861.63	2'766'863.37
8 Economie publique, yc services industriels	434'818.18	800'215.34	461'253.00	461'253.00	657'632.90	781'379.69
9 Finances et impôts	543'084.83	22'682'474.30	503'500.00	503'500.00	617'462.79	25'225'162.42
Total des charges et des revenus	26'263'854.05	29'118'913.65	27'086'580.00	27'086'580.00	28'653'358.65	32'202'613.73
Excédent de charges		–		–		–
Excédent de revenus		2'855'068.00		2'054'970.00		3'549'255.08

Avec un total de revenus de **CHF 32'202'613.73** et un total de charges (y compris amortissements) de **CHF 28'653'358.65**, le compte de fonctionnement dégage un excédent de revenus de **CHF 3'549'255.08**. Ainsi, la fortune passe de **CHF 33'232'302.98** au 31.12.2012 à **CHF 36'781'558.06** au 31.12.2013.

Charges

Le total des charges de fonctionnement affiche une augmentation de 5.78 % par rapport au budget 2013. L'origine de la hausse est due principalement à l'augmentation des subventions accordées et des dédommagements versés à des collectivités publiques.

Revenus

Les revenus du compte de fonctionnement affichent une augmentation par rapport au budget 2013 de **CHF 3'061'064**, soit 10.50%. Les recettes fiscales atteignent la somme de **CHF 23'036'148**, contre **CHF 20'548'166** en 2012. Cette hausse se retrouve essentiellement au niveau des impôts des personnes physiques grâce à l'encaissement de recettes extraordinaires.

Aperçu général du compte d'investissement

Compte de fonctionnement selon les tâches	Comptes 2012		Budget 2013		Comptes 2013	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	140'045.10	–	160'700.00	–	104'580.55	–
1 Sécurité publique	143'647.35	–	84'000.00	–	53'419.00	–
2 Enseignement et formation	283'901.70	2'000.00	3'748'000.00	275'000.00	1'270'579.00	–
3 Culture, loisirs et culte	97'372.95	–	314'500.00	3000.00	354'098.10	–
4 Santé	–	–	–	–	–	–
5 Prévoyance sociale	1'503'000.30	–	746'300.00	–	73'855.28	–
6 Traffic	3'203'988.85	–	3'203'000.00	–	2'662'371.65	2'800.00
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	2'903'988.85	703'262.75	5'328'000.00	133'000.00	3'197'476.40	799'909.35
8 Economie publique, yc services industriels	451'629.90	–	–	–	–	–
9 Finances et impôts	–	–	–	–	–	–
Total des charges et des revenus	8'727'065.91	705'262.75	13'584'500.00	1'608'000.00	7'716'380.33	802'709.35
Excédent de charges		8'021'803.16		11'976'500.00		6'913'670.98
Excédent de revenus		–		–		–

Le volume des investissements nets atteint **CHF 6'913'671**, en diminution de **CHF 5'062'829** par rapport au budget, en raison du report de certains travaux tels que la construction de la crypte et les travaux de l'école de Châteauneuf.

¹ Le fascicule complet des comptes communaux est disponible sur notre site internet : www.conthey.ch

Le financement

1. Degré d'autofinancement (I1)	MCH	2012	2013	Moyenne
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	+ fr.	2'855'068.60	3'549'255.08	3'202'161.84
Excédent de charges du compte de fonctionnement	- fr.	-	-	-
Amortissements du patrimoine administratif	331 + fr.	3'788'637.18	5'020'566.38	4'404'601.78
Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332 + fr.	-	-	-
Amortissement du découvert du bilan	333 + fr.	-	-	-
Autofinancement	- fr.	6'643'705.78	8'569'821.46	7'606'763.62
Dépenses d'investissement reportées au bilan	5 + fr.	8'727'065.91	7'716'380.33	8'221'723.12
Recettes d'investissement reportées au bilan	6 - fr.	705'262.75	802'709.35	753'986.05
Investissements nets	= fr.	8'021'803.16	6'913'670.98	7'467'737.07
Autofinancement x 100	=	82.8%	124.0%	101.9%
Investissements nets				

Le compte de fonctionnement présente une marge d'autofinancement de **CHF 8'569'821.46** qui couvre les dépenses d'investissement à hauteur de 124%.

Fortune nette par habitant

Puisqu'il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer les investissements 2013, l'endettement net par habitant est toujours négatif et passe à CHF -735 ou **une fortune nette par habitant de CHF 735**.

Conclusion

Les finances communales vivent au rythme des comptes, budgets et plans financiers. Annuellement, le bouclage des comptes dresse l'état des lieux, à un moment donné, de nos diverses ressources. A partir de là, la comparaison peut être faite avec nos prévisions, budgets et également avec la planification à plus long terme. Cet exercice important permet aux autorités compétentes de dresser un bilan de la situation

et d'effectuer si nécessaire les ajustements ou corrections pour l'avenir.

Ce compte 2013 peut se qualifier de très bon. Les charges du compte de fonctionnement sont bien anticipées et maîtrisées. Des revenus extraordinaires dans la rubrique des impôts expliquent une augmentation significative de la marge d'autofinancement. Quant aux différents reports de certains investissements, nous avons

déjà pu vous les présenter et expliquer lors de l'élaboration du budget 2014. La qualité de ce compte nous permet donc d'aborder l'avenir avec la sérénité et confiance voulues.

Le Président : Christophe Germanier

La responsable de la comptabilité :

Alexandra Jacquod Roh

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Au cours des séances des : 13.02.2014 – 27.02.2014 – 13.03.2014 – 27.03.2014 – 10.04.2014 – 24.04.2014 – 08.05.2014 – 20.05.2014 – 05.06.2014 – 17.06.2014, le Conseil communal a pris entre autres, les décisions qui suivent :

Adjudications

Remplacement de l'éclairage public à Châteauneuf et Sensine :

Entreprise ESR, Sion

Achat d'une balayeuse en commun avec la commune de Vétroz :

Garage Toni Küpfer, Bex

Achat d'un véhicule pour les parcs et Jardins : Garage Saurer S.A., Conthey

Nouveau centre scolaire de Châteauneuf

Panneau de Chantier : Enseignex, Sierre

Fenêtres et portes extérieures en métal : Yvon Bender Sàrl, Martigny

Fermetures extérieures mobiles : Roch Stores Sàrl, Sion

Protections et fermetures coupe-feu : Fire System SA, Martigny

Couches de support composées, chapes : DEC, Fully

Revêtements de sol sans joints, résines : Lourejoins SA, Veyras

Revêtements de parois en bois : Carruzzo & Cie SA, Chamoson

Faux-plafonds en bois et en métal : Lambda SA, Sion

Nettoyage : Bonvin Nettoyage Sàrl, Sierre

Revêtements de sol et murs en linoléum : Consortium E.Germanier Sàrl

Mabillard Yvon&Fils SA, Sion

Revêtements de sol (salles de gym + tartan) : Realsport Group VS SA, Fully

Faux-planchers techniques : Inserra Montages Sàrl, Clarens

Divers mandats

Enduits superficiels sur les routes de Vertzan, Tzevron et Epinettes :

Pittet-Chatelan, Vétroz

Réfections voie industrielle de la commune de Conthey à Châteauneuf :

Rail Services SA, Conthey

Transmission du réseau d'irrigation (Prés-du-Torrent et Zampon) :

A. Pilet SA, Boussens

Mandat d'ingénieur pour l'aménagement et revitalisation de la Morge :

SD Ingénierie Dénériaz & Pralong SA, Sion

Projet définitif de l'aménagement du dépotoir du Torrent des Fontaines :

Idealp SA, Sion

Projet d'étude du réseau écologique sur la commune de Conthey :

Bureaux Drosera & BSS, Conthey

Personnel

Le Conseil communal a procédé aux nominations et engagements suivants :

- M. Dylan Praz, de Conthey, au poste de Préposé communal aux affaires agricoles et collaborateur au service des constructions, dès le 01.04.2014

- Mlle Lauryn Darioly, de Premplaz, au poste d'apprentie horticultrice-paysagiste dès le 18 août 2014

- MM. Yann Thiessoz et Raphaël Arlettaz, aux postes de forestiers bâtisseurs du 1er mai au 30 novembre 2014

- Mme Sarah Gaist Moulin, de Volèges, déléguée (50%) à l'intégration pour le district de Conthey dès le 01.09.2014

Et libéré de ses fonctions :

- M. Christian Dessimoz, de Daillon, responsable des travaux publics, avec départ à la retraite au 31 mai 2014.

Autorisation d'exploiter des établissements publics

- Café restaurant La Belle Hortense à Plan-Conthey à Mme Sylviane Barras de Salvan dès le 31.01.2014

- Le Tsunami à Châteauneuf-Conthey par M. Cédric Dubuis de Sion dès le 21.03.2014

- Le Club 43 à Châteauneuf-Conthey par Mme Isabelle Gianadda de Sion dès le lundi 14 avril 2014

PLAN DE SCOLARITÉ

Année 2014 - 2015

Début des cours :

Lundi 18.08.2014

Fin des cours :

Vendredi 19.06.2015

Congés hebdomadaires :

mercredi après-midi

samedi toute la journée

Nous vous communiquons ici le plan de l'année 2014 - 2015, afin de vous permettre de planifier au mieux vos activités parascolaires. Nous vous rappelons également que ces dates sont impératives. Des dérogations peuvent être obtenues de manière exceptionnelle. Une demande doit être déposée auprès du titulaire de la

classe de votre enfant, dans un délai raisonnable, **avant toute autre démarche** (réservations, achat de billets, ...). **Aucune anticipation (même les jours précédant Noël) ou prolongation de vacances ne sera accordée.**

<i>Mes congés</i>					
Automne	début des congés	mercredi	22.10.2014		à midi
	reprise des cours	lundi	03.11.2014		le matin
Immaculée Conception		lundi	08.12.2014		
Noël	début des congés	vendredi	19.12.2014		le soir
	reprise des cours	lundi	05.01.2015		le matin
Carnaval	début des congés	vendredi	13.02.2015		le soir
	reprise des cours	lundi	23.02.2015		le matin
St-Joseph		jeudi	19.03.2015		
Pâques	début des congés	jeudi	02.04.2015		le soir
	reprise des cours	lundi	13.04.2015		le matin
Ascension	début des congés	mercredi	13.05.2015		à midi
	reprise des cours	lundi	18.05.2015		le matin
Pentecôte		lundi	25.05.2015		
Fête-Dieu		jeudi	04.06.2015		

Il est essentiel que ce plan de scolarité soit respecté, afin d'assurer une bonne marche globale de l'école. Dans le même sens, le respect des horaires est également important et incite votre enfant à prendre de bonnes habitudes, utiles tout au long

de sa vie future. Nous nous permettons également d'insister sur **l'obligation** qu'ont les parents d'informer l'enseignant titulaire de votre enfant de toute absence, par téléphone et avant le début de la classe.

CLASSES

Listes de classes

Châteauneuf	
1 / 2 E	Antonin Nicole Roessli Sarni Ludivine
1 / 2 E	Fumeaux Pascale
1 / 2 E	Puippe Milena
1 P	Roh Jocelyne
1 P	Rais Marylène Carrupt Audrey
1 P	Putallaz Marianne Germanier Corinne
3 P	In Albon Carole
4 P	Fontannaz Sylvie Berthouzoz Christine
4 P	Rouiller Nathalie Buchard Céline
4 P	Théodoloz Angeline
4 P	Zambaz Jean-Marc
5 P	Berthouzoz Pascal
5 P	Berthouzoz Nadia

Erde	
1 / 2 E	Duc Florence Dayer Anny
1 / 2 E	Antonin Sylviane Dayer Anny
1 / 2 E	Fumeaux Camille
1 P	Clivaz Patricia
2 P	Mabillard Danielle
3 P	Wüthrich Sébastien
3 P	Constantin Isabelle
4 P	Germanier Sarah
5 P	Fontannaz Alain Udry Sarah
6 P	Ciftci Posse Nuray Udry Sarah

L'organisation des classes de 3^{ème} et 4^{ème} n'est pas encore définie.

Plan-Conthey	
1 / 2 E	Bernard Nicole Vouilloz Christine
1 / 2 E	Schmid Marie-Noëlle
1 / 2 E	Theytaz Virginie Vouilloz Christine
2 P	Dessimoz Sylvie Oreiller Elisabeth
2 P	Morand Marlyse Darbellay Stéphanie
2 P	Fragnière Rachel Dayer Nathalie
3 P	Bruttin Christiane Jollier Viviane
3 P	Praz Corinne Sauthier Virginie
6 P	Berthouzoz Eric Udry Sarah
6 P	Roh François Xavier Sauthier Virginie
6 P	Dessimoz Damien

Appui pédagogique intégré

Rapillard Raphaëlle
Carrupt Audrey
Sauthier Virginie
Schupbach Yasmina

Soutien pédagogique

Carroz Putallaz Sandrine

Rythmique

Udry Fleury Sabine

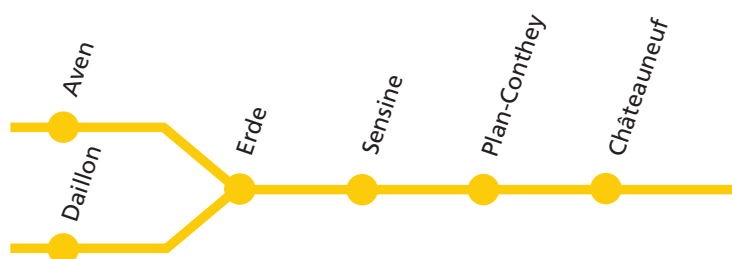
Transports primaires

De nombreux transports sont organisés pour amener les élèves des villages aux différents centres scolaires de la commune. La complexité de cette planification implique un respect strict des horaires, afin d'éviter au maximum les temps d'attente. L'aspect sécurité est également un élément essentiel. A l'intérieur des cars, durant les courses, les élèves doivent avoir une attitude exemplaire et suivre scrupuleusement les consignes données par les chauffeurs, c'est-à-dire être assis durant le trajet, attendre l'arrêt complet avant de se lever pour descendre du véhicule. Ils doivent également attendre le départ du car avant de s'engager sur la chaussée ou de cheminer le long de la route.

En cas de non-respect de ces consignes, le titre de transport pourrait être retiré, n'autorisant plus l'enfant à être pris en charge pour les déplacements de la maison à l'école. **Nous nous permettons de rappeler que la discipline et le comportement des enfants restent sous l'entière responsabilité des parents.**

La charte signée par tous les partenaires est toujours d'actualité.

Transports primaires



Ligne	Ecole	Aller		Retour
		Primaire	Enfantine	Tous
Aven	Erde (août-sept. – nov...)	8h00	9h00	11h55
Aven	Erde (oct. – déc...)	8h10	9h10	11h55
Daillon	Erde (août-sept. – nov...)	8h10	9h10	11h50
Daillon	Erde (oct. – déc...)	8h00	9h00	11h50
Sensine - Chalet	Plan-Conthey-Châteauneuf	7h55	9h03	11h45
Provins - Plan - Chalet	Plan-Conthey-Châteauneuf	8h00	9h03	11h42
Place TT	Châteauneuf	8h08		11h30
Châteauneuf	Plan-Conthey (Chalet)	8h08		11h50

Ligne	Ecole	Aller		Retour
		Tous	Enfantine	Primaire
Aven	Erde	13h20	15h35	16h35
Daillon	Erde	13h20	15h35	16h35
Sensine-Chalet	Plan-Conthey-Châteauneuf	13h20	15h45	16h45
Provins - Plan - Chalet	Plan-Conthey-Châteauneuf	13h20	15h40	16h42
Place TT	Châteauneuf	13h28		16h30
Châteauneuf	Plan-Conthey (Chalet)	13h25		16h45

- Les horaires alternés sont calqués sur ceux des classes enfantines.
- Les élèves habitant près du Pas-de-Cheville et scolarisés à Châteauneuf prendront le car à la place TT selon l'horaire indiqué. Pour des raisons de sécurité, ils utiliseront la rue des Grands-Prés qui est une zone 30.

Transports – CO Derborence

	Matin	Après-midi		Matin	Après-midi
Aven	7.25	13.20	Vens	7.40	13.35
Daillon	7.25	13.20	Provins	7.35	13.40
Erde	7.30	13.25	Pas-de-Cheville	7.35	13.40
Premploz	7.30	13.25	Conthey	7.40	13.37
Sensine	7.35	13.30	Chalet	7.42	13.38
St-Séverin	7.38	13.32	Place TT	7.43	13.40
Bourg	7.39	13.33	Châteauneuf	7.45	13.42

Horaires

Le premier jour de classe, tous les enfants de 1e et 2e primaire effectuent un horaire complet, afin de faciliter l'organisation de détail.

		Horaire normal			Horaire alterné	
Châteauneuf	primaires	08.10	11.25		09.10	11.25
		13.40	16.25		13.40	15.25
	enfantines	09.10	11.25		-	-
		13.40	15.25		-	-
Plan-Conthey	primaires	08.20	11.35		09.20	11.35
		13.45	16.30		13.45	15.30
	enfantines	09.20	11.35		-	-
		13.45	15.30		-	-
Erde	primaires	08.30	11.45		09.30	11.45
		13.40	16.25		13.40	15.25
	enfantines	09.25	11.45		-	-
		13.45	15.25		-	-

Sous réserve de l'organisation définitive pour Châteauneuf

Listes d'élèves

Comme annoncé, les listes d'élèves seront publiées sur le site internet de la commune, sous www.conthey.ch

Vous y trouverez bon nombre d'information concernant la prochaine organisation scolaire (listes, titulaires, horaires, matériel, plans de scolarité, ...). Cependant, nous tenons à vous rappeler que ces informations peuvent être appelées à changer durant l'été, tant l'évolution des effectifs peut être conséquente durant cette période.

La Présidente de la Commission scolaire : Véronique Dayer
Le Directeur des écoles : Yves Berthouzoz

Aux parents d'élèves des classes de Conthey

La collaboration entre l'école et vous, les Parents, est essentielle au développement harmonieux de votre enfant et à des apprentissages de qualité. Cependant, il me paraît important de clarifier le champ de compétences de chacun, pour maintenir un partenariat constructif. L'école doit rester à sa place et assumer totalement la responsabilité des enfants qui lui sont confiés dans le cadre scolaire. La famille a également un rôle essentiel à jouer, en partenariat avec l'école. Elle a une mission d'éducation et

d'instruction importante et reste la première responsable de l'enfant. Pour que cette collaboration puisse fonctionner de manière optimale, il nous semble important de rappeler quelques principes fondamentaux à respecter :

La cour de récréation reste le domaine de l'école. Les parents n'y ont pas accès ni avant ni après la classe, ni durant les moments de pause, même pour régler des conflits entre les élèves. Cet espace de transition est important pour l'enfant

qui doit prendre conscience de ce passage entre la maison et l'école. A partir du moment où les enseignants viennent le chercher, il est sous la responsabilité de l'école. De même, **la présence de parents aux abords de la cour**, tant avant la classe que pendant la récréation n'est pas adéquate, les enfants ayant alors de la peine à situer le cadre dans lequel ils se trouvent. Cela peut même engendrer des situations dangereuses, notamment le long de l'avenue de la gare à Châteauneuf.



La collaboration, pour être efficace, a besoin de communication et de respect entre les partenaires.

La collaboration, pour être efficace, a besoin de communication. Elle doit se faire soit par l'agenda, soit par téléphone (numéro de l'école). Dès que l'enseignant a pris en charge ses élèves dans la cour, il en a l'entière responsabilité et ne doit plus être interpellé par les parents qui n'ont pas le droit d'entrer dans le bâtiment scolaire, sauf sur rendez-vous.

La collaboration exige également **le respect** entre les partenaires. Des attitudes agressives, des gestes déplacés et des paroles inadaptées ne sont pas acceptables et feront l'objet d'un signalement à la Direction des écoles. Je profite de ce message pour remercier les parents avec lesquels nous pouvons travailler en toute sérénité et dans un grand respect mutuel. Tous, nous mettons notre énergie dans le même but : amener l'enfant à son épanouissement personnel, en privilégiant les apprentissages scolaires, mais également les aspects sociaux, affectifs et humains.

Le Directeur : Yves Berthouzoz

Crèches

Nos structures d'accueil communales sont maintenant bien connues. Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site www.conthey.ch.

Nous vous rappelons ici quelques éléments essentiels. Dès la rentrée 2015, une nouvelle UAPE verra le jour dans le bâtiment de la nouvelle école et permettra d'accueillir jusqu'à 80 enfants. Ce sera également l'opportunité de revoir l'organisation de la crèche et de la nurserie actuelles, dans le but d'augmenter la capacité d'accueil de ces deux secteurs.

Les P'tits Loups

Située au centre scolaire de Châteauneuf, cette structure propose une nurserie et une crèche. Vous pouvez contacter la responsable, Madame Mary France Robert, pour tous renseignements ou inscriptions au 027 346 13 30 ou sur son portable au 079 488 59 79, le mardi entre 9h00 et 17h30.

L'UAPE, destinée aux écoliers, est ouverte comme les autres secteurs, de 6h45 à 18h45. N'hésitez pas à contacter Mmes Géraldine Carroz ou Stella Mathieu au 079 308 90 92.

La Marelle

Cette nouvelle structure, située au nord de l'école d'Erde, en fonction depuis maintenant deux ans, propose une crèche et une UAPE, afin d'accueillir les enfants de 18 mois à 12 ans. Son organisation est la même que celle des « P'tits Loups » de Châteauneuf.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Madame Laura Vergères-Dessanti en appelant le 027 565 59 78. Vous trouverez également toutes les informations nécessaires sur le site communal.

Le Cartable

Afin d'offrir une alternative aux placements en crèche, notre Commune fait partie de l'Association des pa-

rents d'accueil de la région de Sion, le CARTABLE.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la coordinatrice de l'association : Mme Mayra Rojas Rey, 079 870 47 75, le mardi matin de 8h à 12h, ainsi que le mercredi après-midi de 14h à 16h.



SANTÉ & SOCIAL

T'as où les vignes ? Parlons intégration !

Le Programme d'Intégration Cantonal (PIC) s'inscrit dans la volonté du Conseil Fédéral et des gouvernements cantonaux de concevoir l'intégration comme une tâche étatique et répartie sur trois niveaux : Confédération, Cantons et Communes. Conthey s'engage dans ce projet régional par une collaboration entre les communes du Valais Central et les différents partenaires actifs dans le domaine de l'intégration visant à recenser et renforcer les activités existantes. Le financement de ce programme est subventionné par la Confédération et le Canton. Les piliers d'action de la politique d'intégration cantonale mettent l'ac-

cent sur le principe de l'égalité des chances :

- Accueil et information aux nouveaux arrivants.
- Apprentissage de la langue, accompagnement professionnel, etc.
- Intégration sociale.

La population de notre commune est très diverse ; plus de 60 nationalités y sont représentées. Il est essentiel de rappeler ici que si les autorités doivent permettre aux personnes étrangères de prendre part à la vie économique, sociale et culturelle, tous les partenaires doivent jouer le jeu, les migrants avec la volonté de

participer et la population locale avec celle d'accueillir. Développer des activités d'intégration au sein de notre région encouragera les différents groupes de la population à mieux se connaître et à favoriser le « vivre-ensemble » et la cohésion sociale.



Apprendre le Français

learn French Вивчення французької мови 学法语 Fransızca öğrenmek
 imparare il francese bartaan Faransiis Изучение французского языка
 aprender francés

L'intégration passe par l'apprentissage de la langue. Des cours de français destinés aux personnes migrantes sont organisés depuis quelques mois à Conthey et à Vétroz.

Les prochains cours débutent en septembre 2014 et se terminent en juin 2015. Ils s'adressent à la population migrante pour laquelle l'offre ordinaire de cours de langue n'est pas accessible financièrement. Pour la période 2014/2015, le coût de l'inscription annuelle est de Fr. 70.--.

Chaque participant peut suivre un cours par semaine, soit :

Jour de cours	Horaires	Niveau des élèves	Lieu de la classe
Mardi	19h30 - 21h00	Débutant - moyen	Ecole primaire de Plan-Conthey (Rte de Vétroz, 1964 Conthey)
Judi	13h45 - 15h15	Débutant - moyen	Maison des Jeunes de Conthey (Rue Centrale 26, 1964 Conthey)
Judi	19h30 - 21h00	Débutant - moyen	Ecole de Châteauneuf-Conthey (av. de la Gare, 1964 Conthey)
Lundi	19h30 - 21h00	Moyen - Avancés (lire, écrire, parler)	Ecole primaire de Bresse à Vétroz (Rte de Bresse, 1963 Vétroz)

Pour les personnes intéressées, merci de contacter **Cynthia Balet** au 079 586 29 74 ou par mail : cynthia.balet@vetroz.ch

Marraines – Parrains culturels

Le projet « Marraines-Parrains culturels », initié par Cohabiter Valais et soutenu par les 32 communes de la Région Valais central, vise à enrichir les liens sociaux. Le concept est novateur ! Il permet à tout nouvel arrivant (suisse ou étranger) d'entrer en contact avec une personne bénévole (une marraine ou un parrain), bien ancrée dans la commune d'accueil.

Le rôle de ce dernier est de faciliter l'intégration de la personne parrainée dans son nouvel environnement, de favoriser sa participation à la vie sociale, de lui simplifier l'accès aux services administratifs ainsi qu'aux différentes institutions (école, bureaux communaux, ...). Ce sont ces relations de partage et d'échange qui renforcent le «vivre-ensemble» et le

tissu social de la commune.

Pour mener à bien leur mission, les bénévoles recevront une formation de base dès septembre 2014. Cette formation s'adressera, sans distinction, à des ressortissants suisses ou à des personnes d'origine étrangère. Elles aborderont, en trois demi-journées, des thématiques comme le fonctionnement des institutions, la communication interculturelle, etc.

De plus, les marraines-parrains bénéficieront d'un encadrement leur permettant d'évoquer des problématiques particulières rencontrées dans leur nouvelle fonction.

Nous sommes à la recherche de bénévoles qui agiront comme «mar-

raines et parrains culturels» dans notre Commune. Ces personnes doivent connaître les structures locales existantes et être sensibles à la thématique de l'intégration. Cet engagement nécessite une implication régulière sur une durée minimum d'une année.

Ce projet, à dimension humaine, mêle intégration personnalisée, liens sociaux et partage.

Cette mission vous intéresse ?

Contactez sans plus tarder Claudine Fumeaux, répondante communale en matière d'intégration des étrangers - 079 436 02 19.

« Accompagnement mère-enfant »

L'accompagnement Mère-Enfant a pour but de faciliter l'intégration des familles migrantes, de créer des liens entre l'école et la population étrangère.

Une fois par semaine, pendant environ 45 minutes, l'enfant et sa maman (ou son papa) se retrouvent avec un/e accompagnateur/trice pour

«travailler» ensemble dans un local scolaire : faire des devoirs, répéter des leçons, lire, jouer, répondre aux questions des parents...

L'accompagnateur/trice remplit un rôle de « médiateur », de « facilitateur ». Les enseignants peuvent présenter le projet aux familles et contacter la responsable.

Le projet est présenté dans l'agenda scolaire. Pour que ce projet puisse se réaliser, **nous recherchons des accompagnants.**

Merci de vous annoncer auprès de Béatrice Roh au 079 507 51 38.



Transport Handicap

Transport Handicap est une association à but non lucratif regroupant des chauffeurs bénévoles. Sa philosophie est basée sur **le service, la solidarité et le bénévolat.**

L'objectif de l'association est d'organiser et gérer un service de transport adapté favorisant l'autonomie, le maintien à domicile, ainsi que l'intégration des personnes à mobilité réduite dans un environnement social, culturel et familial. Ceci leur évite l'isolement et leur permet de conserver toute dignité.

Pour le bon fonctionnement de l'association et pour maintenir un tarif intéressant, Transport Handicap compte sur l'engagement bénévole de chauffeurs ainsi que sur des dons et sponsorings. La Commune de Conthey est convaincue de cette action et la soutient. Pour satisfaire à l'augmentation de la demande, Transport Handicap recherche continuellement de nouveaux chauffeurs bénévoles disposés à consacrer quelques heures au service des personnes à mobilité réduite.

Qui peut devenir chauffeur bénévole ?

Toutes les personnes qui possèdent un permis de conduire valable depuis trois ans, jeunes ou moins jeunes,



mères de famille, personnes actives ou retraitées.

Les bénévoles peuvent décider de leurs disponibilités, fixer eux-mêmes les dates (une ou deux demi-journées, voire plus par mois) et choisir leurs périodes d'absences (vacances, voyage, famille, etc.).

S'ils désirent en savoir plus, avant de s'engager, ils peuvent accompagner, sans aucun engagement, l'un de nos chauffeurs déjà en service et se familiariser avec nos véhicules adaptés et faciles à conduire. Ces nouveaux chauffeurs commenceront par effectuer plusieurs courses d'essai avec

des chauffeurs expérimentés et recevront une solide formation de base. Par la suite, l'association organise des cours de remise à niveau.

Chauffeur bénévole, c'est aussi avoir envie de donner et de recevoir dans une expérience humaine et enrichissante.

Une envie de donner de son temps ? www.transporthandicap.ch
Tél. 027 323 90 00

Bourses et prêts

La Commune de Conthey accorde des bourses et prêts d'honneur, en complément au soutien à la formation octroyé par le Canton. L'objectif est de faciliter l'accès aux études secondaires, universitaires, techniques et professionnelles mais également de favoriser l'apprentissage et de promouvoir le perfectionnement professionnel.

Les demandes d'aide financière devront être présentées au moyen du formulaire ad hoc à l'administration communale, dès le 1er janvier 2015.

Le formulaire de demande d'allocations de formation peut être, soit retiré au Service administratif communal, soit téléchargé sur le site

www.conthey.ch / avis communaux / bourses et prêts d'honneur / formulaire.

Pour bénéficier de ces prestations, les étudiants doivent remplir les conditions suivantes :

- être citoyens suisses, domiciliés à Conthey depuis 5 ans au moins ou

être ressortissants étrangers établis sur le territoire communal depuis 10 ans au moins ;

- avoir formulé une requête à l'Etat du Valais et être au bénéfice d'une décision positive de la Commission cantonale.

La Présidente de la Commission santé/social : Claudine Fumeaux

AVIS OFFICIELS

Cartes CFF

L'Administration communale tient à la disposition des personnes légalement domiciliées sur Conthey des cartes journalières CFF, au prix préférentiel de 35 francs l'unité. Elles donnent droit à un nombre illimité de courses durant une journée, en 2ème classe, sur les lignes du rayon de l'abonnement général CFF (train, bus, bateau). Ces cartes journalières sont valables uniquement à la date indiquée sur le titre de transport. Chaque personne a droit à deux cartes journalières au maximum par mois, tant que la date souhaitée est encore disponible.

Il est possible de les acquérir durant les deux mois précédant celui de leur validité. La démarche de réservation se fait sur le site Internet de la Commune (www.conthey.ch), via le module de réservation en ligne. Les cartes devront toutefois être retirées avant leur date de validité, faute de quoi, elles seront facturées au demandeur. Aucune réservation ne sera annulée.

Nous espérons que cette prestation permettra à la population conthey-sanne d'apprécier les avantages des transports publics et l'incitera à dé-

couvrir de nouvelles régions.

Le Service administratif (tél. 027 345 45 45) se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Documents d'identité

Passeports

Les demandes de passeport s'effectuent désormais au centre de documents d'identité de Sion, à l'Avenue de la Gare 39. Un rendez-vous peut être fixé par Internet (www.schweizerpass.ch) ou par téléphone (027 606 06 00).

Les passeports actuels sont tous munis des données biométriques (photo du visage, empreintes digitales et signature). Ils ont une validité de dix ans pour les adultes et de cinq ans pour les enfants et les jeunes de moins de 18 ans.

Passeports provisoires

Les commandes doivent être faites auprès du centre de documents d'identité à Sion. Les passeports provisoires ne sont pas valables pour entrer sans visa aux USA et au Qatar.

Cartes d'identité

Les personnes qui ne souhaitent commander que la CI le feront comme par le passé auprès de l'Office de la Population de notre Commune à St-Séverin.

L'intéressé-e voudra bien se présen-

ter personnellement, muni-e des documents suivants :

- une photo format passeport de bonne qualité ;
- l'ancienne carte d'identité / l'ancien passeport ;
- le livret de famille pour les enfants mineurs ;
- le jugement de séparation/divorce pour les enfants de parents séparés/ divorcés afin d'attester l'autorité parentale.

Les enfants dès 7 ans révolus doivent se présenter avec leur représentant légal. La signature du représentant légal est requise jusqu'à 18 ans révolus. Le paiement des documents d'identité s'effectue directement au guichet, au moment de la demande.

Le document d'identité sera adressé par la firme chargée de son établissement directement par la poste, par lettre signature, dans un délai pouvant aller jusqu'à 15 jours ouvrables (3 à 4 semaines).

La commande d'un passeport et d'une carte d'identité en offre combinée se fera uniquement au centre de documents d'identité à Sion.

Coût du passeport 10 :

Dès 18 ans	0-18 ans
Fr. 145.-	Fr. 65.-

Coût de la carte d'identité :

Dès 18 ans	0-18 ans
Fr. 71.-	Fr. 36.-

Coût Passeport & carte d'identité :

Dès 18 ans	0-18 ans
Fr. 158.-	Fr. 78.-

Fauchage des prés

Nous vous rappelons que, selon l'art. 61 du Règlement communal de Police, l'élimination des herbes sèches et des broussailles, par fauchage ou par pâturage, est obligatoire :

- dans les zones de construction,
- à proximité des villages, à moins de 50 m des habitations.

En cas de négligence, le cas sera dé-

noncé par la police au Conseil communal et les travaux seront exécutés aux frais des propriétaires.

Arrosage au moyen de l'eau potable sur tout le territoire communal

Rappel des consignes

Afin de donner la priorité à l'utilisation de l'eau potable pour les ménages, l'arrosage de toutes les surfaces au moyen de l'eau potable (prés, pelouses, jardins, vignes, etc.) est strictement interdit durant les plages horaires suivantes : de 06h00 à 08h00, de 11h00 à 14h00 et de 18h.00 à 20h00 et cela durant toute l'année.

L'irrigation par ruissellement est absolument interdite et sévèrement punie. Les bassins et les points d'eau servant à l'abreuvement du bétail doivent être munis de flotteurs.

Dans les mayens, le remplissage des piscines doit être annoncé au Service des eaux et l'eau ne devra pas être renouvelée durant la saison. La surveillance des ordres prescrits

ci-dessus et la dénonciation des contrevenants seront faites par la Police communale et les responsables du Service des eaux. Il est fait appel à la compréhension des intéressés pour une rigoureuse observation de la réglementation. Une discipline stricte des usagers évitera à l'Administration la désagréable obligation de prendre des mesures sévères.

Vélos et marcheurs sur le bisse de la Tsandra

Une récente polémique sur l'interdiction des vélos sur les bisses de la capitale a interpellé cyclistes et marcheurs. Chaque usager à sa place sur les chemins et les bisses. Nous tenons à signaler que les services techniques de la Commune de Conthey tiennent à maintenir la cohabitation actuelle pour ces deux types d'activités.

Sur les chemins de montagne et les bisses, marcheurs et vététistes partagent le goût de l'effort et la beauté de la nature. Le Fair-play dans le **respect de chacun** ainsi que l'indispensable bon sens permettraient une harmonie sur nos coteaux et un partage de ces magnifiques chemins de randonnées en toute convivialité.



Les passages piétons sous la loupe



Le 15 juin 2012, les Chambres fédérales ont adopté le concept « **Via Sicura** », dont l'objectif est de réduire drastiquement à terme les accidents sur le réseau routier suisse.

C'est dans ce contexte que le canton du Valais, par son Service des routes, transports et cours d'eau, a décidé d'analyser 1760 passages pour piétons depuis 2013. Sur ce nombre, 660 ne satisfont plus aux normes de sécurité à des degrés divers.

Ainsi, pour Conthey, 36 passages

pour piétons ont été analysés ; 13 seront, soit supprimés, soit déplacés ou aménagés. Si la priorité première demeure la visibilité, d'autres critères entrent en ligne de compte tel que celui de la fréquentation (50 piétons par heure ou 100 durant les 3 à 5 heures les plus chargées). Le SRTCE essaye de préserver les passages pour piétons aux abords des écoles, des EMS ou des hôpitaux. A terme, tous les passages pour piétons situés sur des routes hors localité dont la vitesse est supérieure à 60km/h, seront supprimés.

Chemin de l'école : Sécurité – parcage - santé

De plus en plus de parents amènent leurs enfants en voiture à l'école. Que ce soit au centre scolaire d'Erde, de Plan-Conthey ou de Châteauneuf, cela devient un vrai souci de sécurité, de parcage et de santé.

En effet à l'heure où le surpoids est en passe de devenir un fléau mondial, (en Suisse 38 à 58% des hommes et 22 à 33% des femmes ont un poids excessif) ne serait-il pas le moment de laisser nos chères têtes blondes venir à pieds ou à vélo à l'école. L'OMS prône 30 minutes d'activité physique par jour alors laissons leur cette chance. Quoi de plus instructif que de se rendre à pieds ou à vélo à l'école. On y apprend beaucoup de choses ; on peut se rendre compte que les fleurs poussent dans les champs, que les oiseaux sifflent, que la pluie mouille les cheveux et bien d'autres astuces dont ils n'auront connaissance en restant enfermés dans l'habitacle d'une automobile. D'autre part, il n'est pas interdit aux parents d'accompagner leurs enfants.

Si d'aventure et par obligation incontournable l'enfant devait quand-même être amené à l'école en voiture, pour la sécurité de ceux qui profiteront du bon air que notre commune leur offre quelques règles sont à respecter. D'une part, grouper les moyens de locomotion afin de limiter le nombre de voitures aux alentours des centres scolaires. Ensuite, il nous faut supprimer les parkings intempestifs. Nous vous rappelons les bases légales en vigueur :

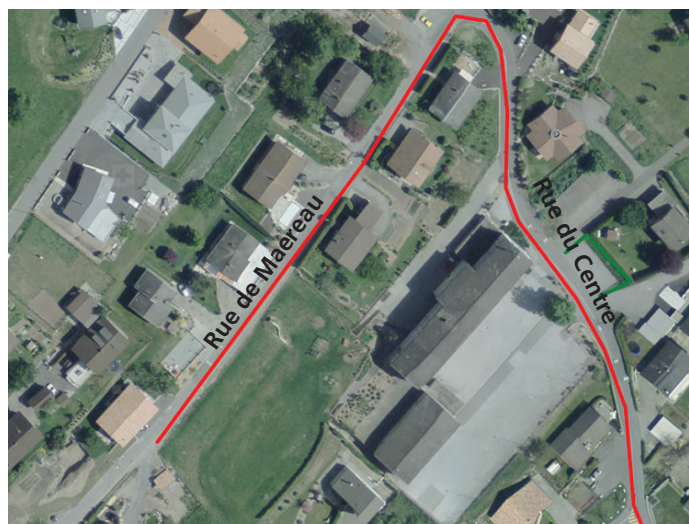
- Loi sur la circulation routière (LCR) ;
- Ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR).

En cas de non respect de l'une ou l'autre de ces règles, des amendes entre CHF 40.00 et CHF 120.00 sanctionneront les fautifs. Il en va de la sécurité de nos enfants et la police sera intransigeante là-dessus.

Les possibilités de stationnement en vert, et les endroits interdits en rouge, aux alentours des écoles, sont les suivants :

Le président de la Commission Sécurité & Trafic :
Gérald Bianco

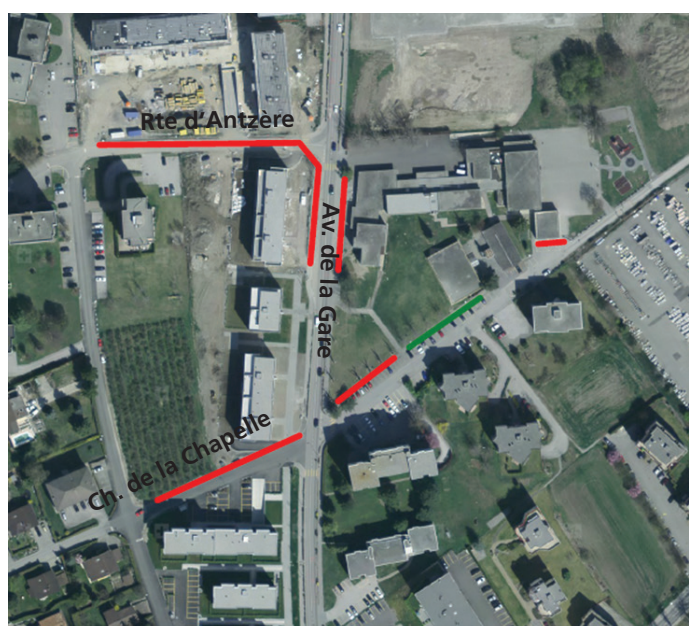
Police municipale : Pascal Fumeaux



Centre scolaire d'Erde



Centre scolaire de Plan-Conthey



Centre scolaire de Châteauneuf

Information – Police forestière

L'année 2013 a été ponctuée par la révision de l'ordonnance sur les forêts et les dangers naturels. Cette dernière a été approuvée par le Conseil d'Etat Valaisan et est entrée en force au 30 janvier 2013. Le triage forestier Ardon - Conthey - Vétroz souhaite donc informer la population et les propriétaires forestiers, sur les modifications et les démarches relatives à l'exploitation ou toutes autres activités en forêt.

Dans le fond, il n'y a pas de grands changements ! Cependant, les triages forestiers de notre canton ont signé un mandat de prestation, concernant la police forestière, avec l'Etat du Valais. Le but étant de ne plus reproduire les erreurs du passé et de préserver au maximum les massifs forestiers qui nous entourent.

Ne croyez pas que la chasse au voleur de sapin est lancée ! Il est avant tout question de prévention et de conseils aux propriétaires de forêts.

LES POINTS ESSENTIELS À RETENIR POUR ÊTRE EN ADÉQUATION AVEC LA LOI :

Règle de base: pour tous travaux en rapport avec la forêt, le garde forestier doit être contacté au préalable!

Ma parcelle est-elle de nature forestière ?

Elle l'est si elle a :

- Une surface comprenant une lisière de 2 m et qui est supérieure ou égale à 800 m²
- Une largeur comprenant une lisière de 2 m et qui est supérieure ou égale à 12 m
- L'âge du peuplement sur une surface nouvellement conquise par la forêt doit être d'au minimum 20 ans.

Ou s'il s'agit :

- D'une forêt pâturée, les pâturages boisés et les boisements de noyers et de châtaigniers.
- De routes forestières ou autres installations à but forestier.

Limite de forêt sur mon terrain, 2 cas :

- en bordure de zone à bâtir : le cadastre forestier fait foi
- en dehors des zones à bâtir : c'est l'état actuel de la parcelle qui fait foi.

Arbre à couper

- Un permis de coupe, **gratuit**, est obligatoire. Le garde forestier doit être contacté.
- Volume à couper :
 - ≤10 m³/an, le permis de coupe est délivré par le garde forestier sans martelage
 - >10 m³/ an, le garde forestier doit effectuer un martelage et le permis de coupe est ratifié par le Service des forêts et du paysage

Construction en forêt

- Toute construction en forêt est interdite par la loi.
- Distance minimale de 10 m entre la construction et la forêt.
- Petites constructions et installations non forestières : soumises à autorisation forestière + dérogation à la législation en matière aménagement territoire.

Circulation en forêt

- Autorisée uniquement pour la gestion forestière : autorisations possibles pour l'exploitation alpestre, agricole, gestion gibier ou autres, mais soumises à l'approbation de la commune et du service des forêts
- Cyclisme et équitation : autorisée uniquement sur les routes forestières et chemins carrossables

La forêt, une source de vie et de protection...

La forêt joue un rôle prépondérant dans notre canton. On peut ainsi lui attribuer différentes fonctions suivant où elle se trouve. La principale, dans nos vallées, est la protection. Elle nous protège contre les avalanches, les chutes de pierre et les laves torrentielles. Elle joue aussi un rôle sur le plan économique. Le produit des exploitations est transformé pour satisfaire les besoins de la construction, de la menuiserie, de l'industrie du papier et même de l'alimentaire... La troisième fonction est dite « sociale ». Pour que tout un chacun puisse bénéficier de moment de détente en forêt. Que ce soit lors d'une balade en famille, d'une sortie pour observer le gibier ou lors de la cueillette des champignons, la forêt doit être un lieu où l'on s'y sente bien. La dernière fonction est écologique. La forêt est une « usine » à oxygène, elle permet de transformer le CO₂, par le biais de la photosynthèse. Elle offre aussi des biotopes pour de nombreuses espèces animales et végétales. Elle permet aussi de filtrer l'eau qui arrive dans nos habitations...

Alors profitez-en à bon escient ...

Le garde forestier :
Alain Thiessoz



Cimetières de Plan-Conthey – St-Séverin et Ste-Famille

La perte d'un être cher est un moment difficile à gérer et le savoir dans lieu agréable où l'on peut venir se recueillir est important.

Les cimetières de la Commune de Conthey sont les lieux d'inhumation officiels pour les personnes décédées sur le territoire, qu'elles y soient domiciliées ou non. Le Conseil Communal prend les mesures nécessaires à l'administration, l'utilisation et la police des cimetières afin de garantir la paix des morts et la propreté des lieux.

L'accès aux cimetières est autorisé chaque jour, de 07 heures à 21 heures, durant toute l'année. Les cimetières sont placés sous la surveillance du personnel communal et sous la sauvegarde du public.

L'entretien et l'ornementation des tombes incombent à la famille du défunt. Les couronnes ou bouquets de fleurs, naturelles et artificielles, seront enlevés dès qu'ils seront défraîchis. Il est interdit de planter sur les tombes, des arbres de haute futaie ou toute autre plante qui, par sa croissance peut empiéter sur les tombes voisines, ou dépasser les di-



mensions maximales autorisées pour les monuments.

Pour les columbariums, toute décoration quelconque contre le columbarium est interdite. Seule la pose d'une décoration florale ou autre sur la plaque de fermeture du columbarium, est tolérée pour autant qu'elle soit parfaitement entretenue. Les pots de fleurs ou garnitures florales

fanés ou mal entretenus seront ôtés d'office par les employés communaux responsables de l'entretien du cimetière.

Les concessions de cimetière sont octroyées pour une durée de 25 ans, renouvelables de cinq ans en cinq ans. Les Services techniques de la commune de Conthey se tiennent à la disposition des familles pour tous renseignements à ce sujet.

Téléphonie mobile – Communiqué Swisscom



Etat et évolution du réseau de communication mobile de Swisscom sur la commune de Conthey.

Depuis l'année passée, les autorités communales et des représentants de Swisscom se sont rencontrés à plusieurs reprises. Un état de la situation, relative au réseau de communication mobile, a été fait et des précisions ont été apportées sur l'évolution du réseau ainsi que sur les actions prévues pour l'amélioration de la couverture et des services.

Voici en résumé les actions entreprises ou planifiées :

- Recherches et suppressions de perturbations locales (interférences).
- Modifications des paramètres de stations voisines afin de mieux desservir certaines zones limitrophes de la commune.
- Analyse d'emplacements pour l'implantation d'installations afin de couvrir les Mayens de My, la route du Sanetsch et Derborence.
- Adaptation des stations et déploiement de l'UMTS900 (nouvelle fréquence) qui a une meilleure portée en comparaison avec les autres

systèmes. Il faut relever que seuls les Natels (smartphones) modernes peuvent disposer de ce service !

- Entre mi-juillet et mi-août de cette année, la nouvelle répartition des fréquences, attribuées par l'OFCOM aux opérateurs en 2012, entrera en vigueur et elle sera immédiatement activée sur le réseau Swisscom; une amélioration globale de la qualité est attendue pour les communications mobiles...

Un nouveau point de la situation sera effectué d'ici la fin de l'année, la commune sera informée des résultats.

SERVICES TECHNIQUES

Nouveaux visages et nouvelle organisation

Dès avril 2012, un processus d'analyse et de réflexion de l'organisation et de la structure des Services techniques a été lancé. Un audit ainsi que divers benchmarking (analyses comparatives) avec d'autres structures/organisations nous ont permis de définir les grandes lignes de l'organisation future à mettre en place. Toute la réflexion et l'attention nécessaire se sont portées sur la capacité de l'organisation à s'adapter aux exigences du futur, à savoir :

• **anticiper et gérer les besoins liés :**

- au développement démographique de la population,
- à un degré d'exigences techniques et légales de plus en plus élevé (gestion des ressources naturelles, énergies hydrauliques),
- à la reprise d'activités résultant de la nouvelle répartition des tâches canton/communes,
- aux diverses collaborations intercommunales, etc.

• **définir une vision à long terme de l'organisation, donner la stabilité nécessaire et les moyens requis :**

- tout cela dans une optique de développement durable et de qualité de vie auxquels chaque citoyen et citoyenne aspire.

• **garantir le plan de relève du personnel (plusieurs collaborateurs ont fait valoir ou feront valoir leur droit à la retraite ces prochaines années)**

- garantir un bon transfert des connaissances acquises sur le terrain dans des domaines spécifiques d'activité exclusivement réservés aux communes,
- disposer de compétences validées au sein de chaque secteur des ST répondant à l'évolution des exigences et des professions.

Eu égard à ce qui précède, le Conseil communal a pris la décision de créer

2 entités (sections) bien distinctes, à savoir :

- celle des « Eaux – Energie hydraulique » et celle des « Travaux Publics, Assainissement urbain ».

Deux nouveaux collaborateurs ont été engagés et ont pris leurs fonctions. Ils viennent compléter le team de direction piloté par Yvon Berthouzoz, chef de service, responsable de la planification, de la coordination et de l'exécution des travaux réalisés par les Services techniques.

La mise en place de cette nouvelle structure permettra de faire face aux exigences futures et de garantir une bonne transition de l'organisation entre les prochains départs et les nouveaux collaborateurs qui ont intégré et intégreront notre organisation.

Mes remerciements aux personnes qui ont quitté ou quitteront prochainement les ST et mes meilleurs vœux aux nouveaux collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions.

Vice-président en charge des Services techniques : **Christophe Duc**



Ludovic Dozias – Yvon Berthouzoz – Christophe Berger

Ludovic Dozias

Né le 14 novembre 1979, Ludovic est entré en fonction le 2 septembre 2013.

Il a effectué une formation d'Ingénieur Section mécanique. Durant 7 ans, il a pratiqué son métier auprès d'une grande entreprise d'hydro-électricité.

Il assume la responsabilité de la section « Eaux-Energie hydraulique » et est chargé du développement, de l'exploitation et de l'entretien du réseau d'eau potable et d'irrigation communal et intercommunal. Il assume en outre le développement et la gestion des microcentrales installées sur le réseau dont 4 sont déjà en fonction sur la Commune.

Christophe Berger

Né le 5 septembre 1976, Christophe est entré en fonction le 1er mai 2014.

Il a effectué une formation de Conducteur de travaux diplômé à l'HES de Fribourg et il a pu pratiquer son métier dans diverses entreprises locales depuis 2000.

Il a la responsabilité opérationnelle de la section des Travaux publics et de l'assainissement urbain dont font aussi partie les Parcs et Jardins et le Garage.

Il assume la conduite des divers chantiers relatifs aux infrastructures communales avec les différents acteurs régionaux.

MANIFESTATIONS

Août 2014

VE-SA	15-16		300ème anniversaire de l'éboulement des Diablerets (Derborence)
SA	30		« PECAFOOT » – FC Erde - SC Sanetsch - Fanfare Edelweiss (Erde)

Septembre 2014

DI	14		Repas de soutien «Enfants de Saïgon» (salle polyvalente)
DI	14		Fête des Voisins (école primaire Châteauneuf)
SA	20		Balade Vins et Saveurs (Bourg)
SA-DI	20-21		Exposition féline – Cat Club Genève (salle polyvalente)
SA	27		Fête du Goût (Tour Lombarde)
DI	28		Loto – FC Erde + SC Sanetsch (salle polyvalente)

Octobre 2014

DI	5		Loto – Hélios Basket (cafés Vétroz)
VE	17		Concert – Chorale St-Théobald (église Saint-Séverin)
SA	18		Coupe Suisse de Grappling – Grappling Club Conthey (salle polyvalente)
DI	19		Loto – Fanfare La Contheysanne (salle polyvalente)
MA	21		Conseil général (salle polyvalente)
VE	24		Loto – Fanfare La Lyre (salle polyvalente)
JE	31		Concert – Brass Band 13 Etoiles (salle polyvalente)

Novembre 2014

DI	2		Loto – Ski-Club Conthey (salle polyvalente)
SA	15		50ème Tambours de Conthey (salle polyvalente)
DI	23		Loto – Chœur mixte Sainte-Famille (salle polyvalente)
DI	30		Loto – Chanson des Fougères (cafés de Châteauneuf)

Décembre 2014

SA	6		Spectacle Mimie Mathy (salle polyvalente)
DI	7		Loto – Fanfare Edelweiss (salle polyvalente)
SA	13		Tournoi Volleyball – Gym Hommes Conthey (salle polyvalente)
MA	16		Assemblée bourgeoise et Conseil général – (salle polyvalente)
JE	18		Concert Alain Morisod (salle polyvalente)
ME	21		Concert – Fanfare La Lyre (église Plan-Conthey)
ME	21		Spectacle – «Sonia Grimm» (salle polyvalente)
ME	31		Soirée de St-Sylvestre – Fanfare La Lyre (salle polyvalente)

Janvier 2015

JE	1		Loto – Club des Fondateurs (salle polyvalente)
DI	4		Loto – Chœur mixte «La Cécilia»(salle de gymnastique St-Séverin)
SA	17		Match aux cartes – Club des Fondateurs (salle polyvalente)
SA	24		Loto – Paroisse Sainte-Famille (café Erde - Premplöz)

Février 2015

DI	1		Loto – Tennis Club (salle polyvalente)
VE	6		Loto – Fanfare La Persévérante (salle polyvalente)
DI	8		Concert Brass Band 13 Etoiles (salle polyvalente)
SA-DI	21-22		Tournoi Football – FC Portugais (salle polyvalente)
VE	27		Tournoi Football Vétérans – FC Conthey (salle polyvalente)
SA	28		Tournoi Football Juniors – FC Conthey (salle polyvalente)
DI	01-03		Tournoi Football Juniors – FC Conthey (salle polyvalente)

300 ans de l'éboulement de Derborence



Survenu le dimanche 23 septembre 1714, le dramatique effondrement du massif des Diablerets sur Derborence sera commémoré tout au long de ces prochains mois. Quinze femmes et hommes ont alors perdu la vie; le paysage fut bouleversé.

300 ans après, Conthey, Vétroz et Ardon veulent se souvenir.

Outre un cycle de conférences et une exposition photos, un programme de dix balades à thèmes, toutes accompagnées, a été mis sur pied. Il permettra d'ici la fin septembre de découvrir ou redécouvrir les nombreux trésors de cette vallée très largement préservée. La publication d'un

livre, «Derborence, la nature et les hommes», par Sabine et Charly Rey, apportera à l'événement une dimension académique.

Temps fort de ce 300e anniversaire : les journées du 15 et 16 août avec, pour débiter, une messe en hommage aux victimes de l'éboulement, le vendredi, et la pose d'une plaque commémorative.

Familles, groupes et sociétés auront ensuite l'opportunité d'effectuer sur le théâtre même de la catastrophe un parcours à la portée de chacun où alternent stands de dégustation des produits du terroir et postes de

présentation des richesses naturelles. Enfin, le spectacle «Derborence», de Charles-Ferdinand Ramuz, constituera le point d'orgue de ces deux jours de souvenir, de partage et de détente. Adapté et mis en scène par M. Mathieu Bertholet, il sera donné à quatre reprises et en grande première par la compagnie MuFutThe, en pleine nature, au beau milieu de ce légendaire cirque rocheux.

Le comité d'organisation

Programme des 15 et 16 août 2014

- 15 août :** A 9h30, Chapelle du Godey, messe en hommage aux victimes de l'éboulement
- 16 août :** A 13h30, résultats du concours de photos (Poste «expos» - Derborence Lac)
- 15 et 16 août :** A 14h30, conférence de M. Jean-Henry Papilloud, historien. Thème : Histoire de la vallée de Derborence (Poste «expos» - Derborence Lac)
- 15 et 16 août :** Dédicace du livre «Derborence, la nature et les hommes». Auteurs > Sabine et Charly Rey (Poste «flore»)
- 15 et 16 août :** Contes et légendes 13h30 - 14h30 - 15h30 - 16h30 par Christine Métrailler et Marylène Maret (Lac de Derborence - Décor naturel)
- 15 et 16 août :** De 10h00 à 18h00, sur le parcours officiel, postes de présentation des richesses naturelles et des produits du terroir. Fin du circuit au Liapay. Cantine ouverte dès 9h30. Animation musicale en soirée.
- 15 août à 19h00 - 16 août à 8h00 et à 19h00 - 17 août à 8h00**
Spectacle «DERBORENCE» de C.F. Ramuz par la compagnie MuFuThe, adaptation et mise en scène : Mathieu Bertholet

Tous les événements, randonnées et programmes des festivités sont détaillés sur le site internet www.derborence-1714.ch.

Fête des Voisins 2014



Séverine Cottagnoud et Isabelle Vogt
Yda Arce, Angela Arce, Silvia De Cicco, Jessie Louange

L'association contheysanne « Les Voisins de Châteauneuf-Conthey » a pour but de favoriser le partage et les échanges culturels, artistiques et sociaux. Elle œuvre pour l'intégration et favorise les relations entre les habitants des différents villages de Conthey. Pour ce faire, le comité vous invite à la 2^e édition de la « Fête des Voisins de Châteauneuf-Conthey » qui se déroulera le dimanche 14 septembre sur l'Avenue de la Gare. La Fête débutera à 10h00 et proposera des concerts, spectacles et stands de

nourritures de plusieurs pays jusqu'à 18h00. La journée sera placée sous le signe de la gratuité et le repas sera donc à votre bon cœur.

Pour vous inscrire en tant que bénévole :

www.lesvoisinsdechateauneufconthey.ch
<https://www.facebook.com/lesvoisinsdechateauneufconthey>

TOUR LOMBARDE

Horaire

La Tour Lombarde vous accueille selon l'horaire suivant :
du lundi au samedi, de 11h à 13h et de 16h30 à 21h,
et le dimanche de 11h à 17h.

Expositions

Du 4 juillet au 24 août 2014 – Vernissage le 4 juillet 2014
Exposition annuelle de la Commission culturelle dans le cadre de la commémoration du 300^{ème} anniversaire de l'éboulement du massif des Diablerets sur Derborence
Photographies

Du 29 août au 28 septembre 2014 - Vernissage le 29 août 2014
Romaine Fontannaz, Ayent
Sculpture

Du 3 octobre au 2 novembre 2014 - Vernissage le 3 octobre 2014
Catherine Pfister, Aigle
Peinture technique mixte, sculpture, céramique

Du 7 au 30 novembre 2014 – Vernissage le 7 novembre 2014
Rita Sauthier, Conthey
Peinture

Du 5 décembre 2014 au 4 janvier 2015 – Vernissage le 5 décembre 2014
Jean-Marc Linder, Vercorin
Peinture

Janvier 2015 – Vernissage le 9 janvier 2015
Jean-Daniel BELLON, Ravoire
Peinture

Location de salles

La salle des Bourgeois, avec sa cuisine et ses terrasses, est à votre disposition pour vos apéritifs ou repas (capacité 40 personnes).
Deux nouveaux espaces multimédia, pour vos séances, conférences, réunions, sont à découvrir :

- la salle des Présidents, d'une capacité de 15 personnes
- la salle des Lombards, d'une capacité de 50 personnes



Renseignements et réservations :

Tour Lombarde
Rue Lombarde 1 - Le Bourg
1964 Conthey
Tél. : 027 346 72 32

E-mail : tour.lombarde@conthey.ch
Site : www.tourlombarde.ch

ESPACE « AUTOUR DE LA FORGE »



En 2007, la commune de Conthey a reçu de l'Hoirie Prosper Zambaz (1901-1977) le matériel de la forge de Sensine. L'Association des Amis du Patrimoine contheysan s'est chargée de la mise en valeur de cette donation avec le généreux soutien de la Loterie Romande. Un espace d'exposition et un sentier didactique éclairent les activités d'un forgeron au service des habitants de Conthey et la créativité d'un artisan inventif.

Fondée en 2000, l'association des Amis du Patrimoine contheysan se propose de faire connaître et de promouvoir les démarches pouvant

contribuer à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine de Conthey. Dès 2008, ses membres ont accepté de soutenir financièrement « Autour de la forge » et son comité a pris en charge ce projet dont la conception et la réalisation ont été confiées en 2013 à l'artiste Marie-Antoinette Gorret. Ses scénographies sont reconnues, notamment celle du Musée cantonal de la nature inauguré il y a une année.

1. Prosper Zambaz – le forgeron de Sensine

Né à Conthey en 1901, dans une fa-

mille paysanne comptant dix frères et sœurs, Prosper Zambaz effectue un apprentissage de maréchal forgeron chez M. Vernier, à Vétroz. Il sort premier de sa promotion en 1924. Il installe alors son atelier de forgeron à Sensine, au rez-de-chaussée d'un bâtiment en construction qui appartient à son père.

Il épouse Marie Prax-Meyer en 1929, dont il aura quatre filles : Yvonne (1930), Jeannette (1932), Blanche (1935) et Jacqueline (1936). En 1939, la famille Zambaz s'installe dans le logement que Prosper a fait construire au-dessus de la forge. Passionné et curieux de tout, il consacre ses loisirs à la lecture, à l'apiculture et à sa famille. Lorsque sa santé décline, il se repose au mayen. Il décède le 21 août 1977, à l'âge de 76 ans.

Donation du mobilier de la forge 30 octobre 2007

La forge est restée silencieuse pendant près de 30 ans, de la mort de Prosper Zambaz à l'automne 2007, lorsque la famille souhaite attribuer une autre fonction à cet atelier. L'Hoirie Prosper Zambaz se propose alors d'offrir à la commune de Conthey le matériel de la forge. Le Conseil communal accepte cette donation que l'Association des Amis du Patrimoine contheysan se propose de mettre en valeur.

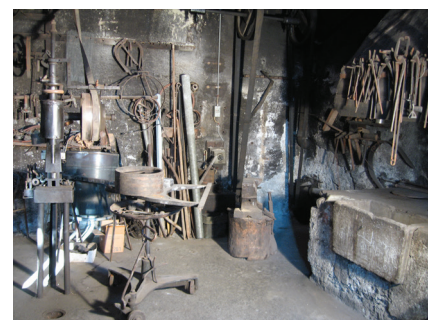


Photo Werner Bellwald

2. « Autour de la forge » - Concept de l'espace d'exposition et du sentier didactique

Dès 2007, Werner Bellwald, conservateur de l'Association valaisanne des musées, encadre et conseille le

comité de l'Association des Amis du Patrimoine contheysan. Comme il existe déjà d'autres musées de la forge en Valais et qu'il n'est pas possible d'aménager un lieu d'exposition dans cet atelier, la mise en valeur de la donation de l'Hoirie Prosper Zambaz est prévue dans une nouvelle extension de la Tour Lombarde, au Bourg de Conthey. Le projet s'oriente vers la promotion de différentes facettes de l'artisanat rural à Conthey. Cet exemple est d'ailleurs représentatif de l'évolution économique et du contexte socioculturel d'autres régions valaisannes.

Concept de l'exposition

Cette exposition se propose de présenter la forge dans laquelle Prosper Zambaz a œuvré au service des Contheysans, les créations ingénieuses du forgeron ainsi que les témoins qui expriment leurs relations avec l'artisan et les objets qu'il a fabriqués ou réparés dans sa forge. Certains d'entre eux ont été aimablement offerts pour être présentés dans l'exposition.

La scénographie s'articule autour de trois différents espaces suggérés par la maquette.

- La forge de Prosper Zambaz : un espace intérieur qui illustre l'état de son atelier en 2007 et les activités d'un forgeron.
- Les inventions : sur les parois extérieures de la forge, les objets fabriqués, adaptés ou inventés par Prosper Zambaz sont mis en valeur. Des extraits sonores témoignent des relations entre l'artisan, les objets qu'il a créés et la vie des Contheysans. Ces enregistrements ont été recueillis en automne 2009 par Mélanie Hugon-Duc, anthropologue en charge du projet entre 2008 et 2012.



Photo Muriel Eschmann-Richon

- Un espace périphérique d'exposition temporaire : la photographie

Jean-Claude Roh a réalisé en 2009 le portrait de 11 personnes, dont les 4 filles de Prosper Zambaz. Il s'agit des témoins enregistrés dans le cadre du projet et chacun figure avec un objet emblématique de différentes facettes de la créativité de Prosper Zambaz.

Jean-Claude Roh est né en 1968. Il a étudié à l'Institut de Recherche en Communication, section photographie (IREC) de Monthey. En 1998, il reçoit le Premier Prix du concours Kodak Award Portrait et en 2005, le Premier Prix catégorie Portrait ainsi que le Premier Prix toutes catégories confondues du Schweizer Pressefoto Award. Avec cinq autres photographes, il crée l'Enquête photographique 2 en Valais, sous le nom de : <http://eq2.ch>. En 2006, il expose avec le photographe Robert Hofer dans l'espace public de différentes villes valaisannes une série de portraits de très grand format intitulés « Familles valaisannes ». En 2010, il participe à la publication de Transhumance, premier catalogue de l'Enquête 2, en accompagnement de l'exposition éponyme à la Médiathèque du Valais à Martigny. Il travaille à Aven/Conthey.

Concept du sentier

La volonté de relier la forge de Sensine à la Tour Lombarde s'est traduite par un cheminement qui parcourt un trajet d'environ 45 minutes, accessible aux familles ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite. 9 panneaux fixés sur des plaques métalliques oxydées illustrent des thématiques en lien avec l'exposition « Autour de la forge ». Ce sentier didactique a été réalisé grâce au généreux soutien de la Loterie Romande.

Le traitement de chaque panneau permet trois niveaux de lecture.

- Partie supérieure – une citation extraite des enregistrements réalisés pour le livre « Images à Conthey » (1999). Plus de vingt personnes s'étaient alors réunies, par petits groupes, pour mettre en commun et parfois confronter leurs expériences, dans un souci de placer l'être humain au centre d'une démarche de mémoire communale.

Pour plus d'informations, et surtout pour écouter ces enregistrements, suivre les liens sur le site de la commune : www.conthey.ch - **Vivre à Conthey.**

- Partie centrale – une photographie tirée du fonds « Conthey », Médiathèque Valais Martigny. En étroite collaboration avec cette institution, la Commission culture, sports, loisirs de la commune de Conthey a constitué, entre 1991 et 1999 un fonds iconographique d'environ 1600 photographies dont les négatifs sont conservés à Martigny. Le livre « Images à Conthey » (1999) en présente environ 550, y compris des photographies contemporaines de Bernard Dubuis.

- Partie inférieure – un bref texte thématique lié au contexte dans lequel se déroulent les activités de Prosper Zambaz.

Renseignements complémentaires

Hervé Fumeaux

Conseiller communal et président de la Commission culture, sports, loisirs
Tél 079 221 06 92
herv.fumeaux@conthey.ch

Stéphanie Delaloye

Présidente de l'Association des Amis du Patrimoine contheysan
Tél 079 622 06 51
coppeys@bluewin.ch

MÉRITES CONTHEYSANS

Lors d'une soirée officielle organisée le 13 juin dernier, la commune de Conthey a attribué les mérites contheysans suivants :

Mérites culturels à :
Mathilde Roh/Fanfare la Contheysanne

Championne suisse et valaisanne cadette et toutes catégories, Championne juniors Slow Melody Contest, toutes catégories, Vainqueur de la catégorie 1998 au concours suisse et finaliste toutes catégories de Langenthal

Simon Dessimoz/Fanfare la Contheysanne

Vice-champion suisse de basse en catégorie juniors, Vice-champion suisse de basse en catégorie adultes, Champion valaisan de basse en catégorie juniors

Julien Roh/Fanfare la Contheysanne

Vice-champion suisse de trombone, catégorie cadet, Champion valaisan de trombone, catégorie cadet

Mérites sportifs à :
Pamela Rausis / Gymnastique/ Société l'Hirondelle

Championne suisse, fédérale, en gymnastique individuelle active, Vice-championne romande en gymnastique individuelle active 2 passages, Championne valaisanne en gymnastique active à deux

Océane Bianco / Gymnastique /



Société l'Hirondelle

3ème à la fête fédérale de gymnastique individuelle

Marie-Eve Germanier / Tir à l'arc/ Compagnie « Archers la Tour »

2ème Swiss Indoor Championships 2013

Jonathan Fumeaux / Cycliste professionnel

Pour ses nombreux et brillants résultats au niveau international en 2013

Raphaël Coppey / Ski / Ski-club Zanfleuron

Champion valaisan de slalom – U14, Vice-champion valaisan de géant –

U14, Vainqueur de la finale suisse du GP Migros

Simon Dayen / Billard

3ème à la finale suisse de billard au jeu de la 9

Ismaël Devènes / Ski de vitesse

6ème de la coupe du monde, Vice-champion suisse, 2ème de la coupe suisse

FELICITATIONS et MERCI
à tous ses talents de porter haut les couleurs contheysannes !

Application officielle des Coteaux du Soleil



Application officielle des Coteaux du Soleil (Ardon, Conthey, Vétroz).

Dès fin juillet, téléchargez gratuitement et retrouvez sur votre iPhone toutes les informations utiles :

- Randonnées
- Hébergements
- Restauration
- Manifestations
- Commerces/services
- VirtualCity
- News